

Toujours dans l'attente du chemin piétonnier

Les habitants du quartier des Moulières sont toujours dans l'attente de la création du chemin piétonnier qui apportera déjà une plus grande sécurité aux riverains

"Les paroles c'est bien. Que l'on nous dise que le projet a été budgétisé, c'est encore mieux." déclare Herve Daude président de l'association pour l'aménagement du quartier. "Mais ce qu'il serait bon avant tout et surtout ce qui serait primordial pour nous, c'est

emprunte à pied ou à vélo cette route, on tremble tout le temps pour sa sécurité, pour celle des enfants et autres".

Le chemin piétonnier, une première étape

Puis, le président précise : "la mise en place d'un chemin piétonnier, ne sera en fait que la toute première étape dans l'aménagement de l'entrée de ville". Puis, il ajoute : "au delà du chemin piétonnier qui va apporter de la sécurité aux usagers, c'est l'aménagement de l'entrée de ville que nous entendons parvenir à faire réaliser. Or cet aménagement est loin d'être réalisé puisqu'il y a désaccord sur le projet délimitatif". En effet, l'association demande que la zone urbaine prenne naissance dès la Croix de Gon, les responsables du projet quant à eux désirant faire débiter cette zone à partir du carrefour avec le chemin des Moulières.

"Or, c'est dès la Croix de Gon qu'elle doit débiter. Il y a là trop d'habitations, pour ne pas prendre en compte les dangers encourus par les riverains" dé-



Daniel Maillard et Hervé Daudé : "la zone urbaine doit démarrer à partir de la Croix de Gon".
(Photo J.M.P.)

clare encore Herve Daude. Ce qui est sûr, c'est que lui et ses amis, attendent avec une certaine impatience que des paroles l'on passe aux actes.

"Si dans les tous prochains jours rien n'a débuté, il n'est pas dit que nous n'entreprenions pas des actions plus importantes. Les élus, quels qu'ils soient, doivent prendre en compte notre sécurité. On

ne doit plus jouer avec la vie des usagers. Il faut que cela soit bien compris. Les travaux doivent débiter dans les délais les plus brefs" ajoute encore le président.

Le message est lancé. Reste à espérer que suivant la formule, il sera reçu "cinq sur cinq".

J.M.P.

A savoir

► L'association pour l'aménagement du quartier des Moulières a tenu récemment son assemblée générale.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Président : Hervé Daude.

Secrétaire : Philippe Brugue-ra.

Trésorier : Daniel Maillard.

L'adhésion à l'association est de 30 F.

Pour plus de renseignements, pour tous savoir sur ses projets vous pouvez contacter les responsables sur e-mail : aa.qm@free.fr

que l'on voit les travaux débiter. Alors là, on pourra enfin dire, le chemin ça y est on va l'avoir. Car pour l'heure, je trouve que les jours passent et que l'attente commence à être un peu longue. De plus dans notre situation, nous avons l'impression d'être un peu la balle que se renvoie le conseil général et la commune. Or nous, ce que nous voulons, c'est que les riverains de la route départementale 973, une artère très fréquentée, puissent circuler sur les abords en toute sécurité. Tout ce que l'on peut dire, c'est que cela n'est pas le cas, actuellement. L'oc-

Ce qui a été obtenu et ce qui est demandé

► Lors de l'assemblée générale, les responsables ont mentionné ce qui avait été obtenu. On y trouve le renforcement de la lutte contre la vitesse (elle est limitée à 70 km/heure). L'association a également obtenu l'installation d'un éclairage public le long de la RD 973. Du côté des demandes, on trouve la mise en place d'un chemin piétonnier, l'aménagement de la zone d'entrée de ville, la prise en compte des problèmes de circulation rencontrés sur le chemin des Moulières, avec les problèmes liés aux poids lourds et sur le chemin du Ventoux, l'implantation d'arrêts de bus sur la RD 973.

Enfin, les responsables sont dans l'attente de l'interdiction de la traversée de la ville des poids lourds. Le premier magistrat a informé Hervé Daude et ses amis qu'une demande allant en ce sens a été transmise au Préfet et aux organismes concernés. Cette interdiction devrait être effective dans un délai raisonnable, dans environ un an maximum.